

# **REGLEMENT DU TRAIL DU CHATEAU DE BEAUMESNIL 2026**

## **ARTICLE 1**

3 épreuves sont proposées au CHATEAU DE BEAUMESNIL et FORET DE BEAUMONT LE ROGER :

Trail de 13km,

Trail de 28km

Marche de 10km

## **ARTICLE 2**

Epreuves ouvertes à tous, licencié(s) ou non, à partir de la catégorie cadet(te)s sur le 13km trail et 10 km marche et à partir de la catégorie espoirs sur le 28km

## **ARTICLE 3**

Pour participer, les concurrents non licenciés devront obligatoirement présenter pour les majeurs un Parcours Prévention Santé (PPS) que l'on obtient sur pps.athle.fr ou pour les mineurs un questionnaire médical renseigné conjointement par le mineur et un représentant légal et signé par le représentant ou une licence sportive « course à pied » FFA, FSGT et UFOLEP de l'année en cours.

Il est recommandé aux participants du 28km de se munir de leur téléphone portable personnel, un numéro de téléphone sera affiché avant le départ.

## **ARTICLE 4**

Départ et arrivée au CHATEAU DE BEAUMESNIL 27410 BEAUMESNIL

## **ARTICLE 5**

L'organisation se réserve la possibilité en cas de conditions météorologiques défavorables (vent fort, orage, vigilance orage) ou de toutes autres circonstances indépendantes de sa volonté, notamment celles mettant en danger la sécurité des participants de différer l'épreuve, voire de l'annuler. Son annulation ne donnera pas lieu à remboursement.

## **ARTICLE 6**

Dispositif sanitaire COVID 19.

1/ si besoin l'organisation mettra en place les recommandations sanitaires requises à la date de l'épreuve. Conformément aux mesures en vigueur pour le sport, chaque participant devra respecter toutes les mesures de distanciation et d'hygiène.

2/ Selon le contexte sanitaire, le nombre de coureur pourra être limité. Les Modalités d'organisation pourront être modifiées afin d'éviter les contacts (retrait des dossards, limitation de ravitaillement, absence de consigne, de vestiaire et de douche, suppression du podium...)

3/ En cas d'annulation contrainte par les autorités préfectorales, les inscriptions seront remboursées, déduction faite des frais d'inscription en ligne.

## **ARTICLE 7**

Deux postes de ravitaillement sont prévus sur le parcours du 28km, dont 1 commun aux coureurs du 13km. Un poste de ravitaillement est prévu sur le parcours de la marche du 10km

## **ARTICLE 8**

Afin de garantir la sécurité de tous lors des épreuves, l'utilisation de casque et d'oreillette est interdite.

La responsabilité médicale sera assurée par une association de secourisme le jour de l'épreuve. Ils pourront décider de la mise hors course d'un participant pour raisons médicales.

## **ARTICLE 9**

Inscription en ligne sur le site de Normandie Course à pied ou à l'aide du bulletin d'inscription papier.

Inscription possible le jour de la course.

Engagements individuels :

Trail de 28km : 17€ , Trail de 13km : 12€ , Marche 10km : 8€

## **ARTICLE 10**

Responsabilité civile.

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité auprès de la MAAF 309449039

Les licenciés bénéficient de leur assurance de leur licence et les autres participants de leur assurance personnelle responsabilité civile et individuelle accident.

## **ARTICLE 11**

Des locaux sont prévus pour le contrôle anti-dopage

## **ARTICLE 12**

Coupes et lots :

Une coupe sera offerte aux trois premiers et premières du classement scratch hommes/femmes, ainsi qu'aux 3 premiers et 3 premières par catégories. Il ne pourra pas y avoir de cumul.

Les Catégories FFA jusqu'au 31 aout 2026 récompensées par l'organisation du trail sont les suivantes :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
U23 / Espoirs	ES	2003 à 2005

### Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1990 - 1986
	M1	1985 - 1981
	M2	1980 - 1976
	M3	1975 - 1971
	M4	1970 - 1966
	M5	1965 - 1961
	M6	1960 - 1956

#### **ARTICLE 13**

Acceptation

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant et après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

Retrait des dossards :

Le jour de l'épreuve et fin des retraits 10mn avant le départ de l'épreuve